

**Objet : DEMANDE D'AIDE POUR OBTENIR DES INFORMATIONS SUR LES
SUBVENTIONS ACCORDEES DANS LE CADRE DE LA « RESERVE PARLEMENTAIRE »**



Courriers (envoyés)

Date : le 19 octobre 2011

Expéditeur : M. LEBRETON Hervé

*Destinataire : M. Cahuzac Jérôme,
Président de la Commission des finances*

Envoi en recommandé avec avis de réception

M. LEBRETON Hervé
Président de l'Association
pour une démocratie directe
BP 9
47360 PRAYSSAS
<http://www.pour-une-democratie-directe.fr>
contact@pour-une-democratie-directe.fr

Prayssas, le 19 octobre 2011

Monsieur Cahuzac Jérôme
Président de la commission des Finances
Assemblée nationale
126 rue de l'université
75 355 PARIS cedex 07 SP

Objet : demande d'aide pour obtenir des informations sur les subventions accordées dans le cadre de la pratique dite de la réserve parlementaire

Monsieur le Président,

J'avais déjà attiré votre attention lors de la réunion publique du 4 mars 2011 à la mairie de Prayssas où je vous avais fait part de mon désir d'obtenir une information exhaustive au sujet des subventions accordées dans le cadre de la pratique dite de la « réserve parlementaire », appelée encore, suivant la formule consacrée, « crédits répartis par la commission des Finances du Sénat ou de l'Assemblée nationale ». A l'époque, vous m'aviez fortement conseillé de consulter l'annexe B, m'expliquant que les documents étaient bien évidemment publiques, donc consultables par tous les citoyens, en toute transparence.

J'ai suivi votre conseil, me procurant cette fameuse annexe. Malheureusement les informations recherchées n'y figuraient pas. J'ai donc envoyé deux courriers, l'un au ministère du Budget, l'autre au ministère de l'Intérieur, demandant la communication des documents administratifs qui permettraient d'établir le détail des subventions attribuées sur les crédits de la réserve parlementaire avec l'indication de la personne ayant adressé le dossier de demande de subvention, du bénéficiaire, de la somme attribuée ainsi que de l'intitulé du projet.

Mais force est de constater que, cinq mois plus tard, ma demande n'est toujours pas satisfaite. Le ministère du Budget a transmis ma requête le 15 juillet dernier à la Direction du Budget et depuis... pas de nouvelle. Pour la seconde demande adressée au Ministère de l'Intérieur, la seule réponse du Cabinet fut un tableau synthétique, prétextant que : « ..seuls les tableaux de suivi de consommation de crédits affectés constituent des actes administratifs de nature à être communiqués. ». Argument déjà réfuté plusieurs fois, par les avis 20062201, 20064702 de la CADA et par la réponse apportée par le ministère de l'Intérieur à la question n°31768, publiée page 112 du J.O. en date du 6 janvier 2009...

Aussi vous demandé-je de l'aide ! M. Cahuzac, en tant que Président de la commission des Finances, vous avez forcément une connaissance parfaite des crédits répartis par cette commission. De plus, votre fonction vous octroie le pouvoir d'exiger la communication de tous les documents comptables des ministères. Je vous saurais donc reconnaissant de bien vouloir appuyer ma demande, ou mieux encore, de bien vouloir me communiquer les documents recherchés, afin que chaque citoyen puisse se faire sa propre opinion et voter en pleine connaissance de cause.

Assuré de votre attachement à un République irréprochable et votre dévouement au service des citoyens, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes très respectueuses salutations.

M. Hervé LEBRETON

Président de « Association pour une démocratie directe »